

Identification de l'élève

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____

Niveau : _____ Foyer : _____

Code permanent : _____

En cas d'urgence, contactez : _____

Lien avec l'élève : _____

Tél. (rés.) : _____ (trav.) : _____

Courriel : _____

Nom du médecin : _____ Tél. : _____

PERSONNEL DE L'ÉCOLE

DIRECTION	Luc Claude, directeur À nommer, directrice adjointe	claudel@csdm.qc.ca
Personnel de soutien		
SECRÉTAIRE D'ÉCOLE	Nadine Reilly	Poste 7248
SECRÉTAIRE	À nommer	Poste 8491
CONCIERGE	Marc Latour	
AIDE-CONCIERGE (soir)	Mario Morin	
CONSEILLÈRE EN ORIENTATION	À nommer	Poste 7259
CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE ET COORD. DU PÉI	Tammy Salamé	salamet@csdm.qc.ca poste 3377
COORD. SERVICE ACTION	Marie Claude Roy	roymc@csdm.qc.ca poste 1159
TECH. EN LOISIRS	Sylvain Laplante	laplante.syl@csdm.qc.ca poste 7188
TECH. TRAVAUX PRATIQUES	Lise Corbin	
BIBLIOTHÉCAIRE	Luce Desranleau	
SURVEILLANT D'ÉLÈVES	Réal De Blois Alexandra Latour	
SURVEILLANTES DE DINERS	Geneviève Lussier Marie-Claude Prégent Maude Larose	
Personnel d'intervention		
ÉDUCATRICE EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE	Ariane Taillefer-Desormeaux	Poste 5351
ORTHOPÉDAGOGUES	À nommer	
PSYCHOÉDUCATION	Soledad Neira	
TRAVAILLEUSE SOCIALE	Dominique Toussaint	Poste 1476
INFIRMIÈRE	Cathall Louis	
Personnel d'enseignement		
ARSENEAULT, M-Josée	Mathématiques	arseneault.mj@csdm.qc.ca
AZZOUNI, Abdelaziz	Science	azzounia@csdm.qc.ca
À nommer	Français, littérature, journalisme, Arts dramatique	
BERNATCHEZ, Paul	Français, littérature	bernatchezp@csdm.qc.ca
BERTRAND, Valérie	Arts plastiques/Design	bertrand.v@csdm.qc.ca
BRETON, Marie-Claude	Français, littérature, Coordinatrice du PP	bretonmc@csdm.qc.ca
BOURIEL, Khalil	Éducation physique	bouriel.k@csdm.qc.ca
BUSTOS, Astrid	Espagnol	bustos.a@csdm.qc.ca
COLLEONI, Pier Luigi	Histoire	colleonipl@csdm.qc.ca
COURVAL, Stéphane	Anglais	courvalst@csdm.qc.ca
DAGENAIS, Élie	Éthique et culture religieuse	dagenais.e@csdm.qc.ca

DÉRY, Véronique	Histoire, art dramatique, Enseignement ressources	dery.v@csgm.qc.ca
FILION J-François	Anglais	filionjf@csgm.qc.ca
FRANKLAND, Hélène	Français, littérature	franklandh@csgm.qc.ca
GIRARD, Annie	Histoire	girardan@csgm.qc.ca
GOULET, François	Mathématique	gouletf@csgm.qc.ca
HAMMAD, Djedjiga	Science	hammad.d@csgm.qc.ca
KEMEL, Madjid	Science	kemelm@csgm.qc.ca
LABARRE, Martial	Géographie	labarrem@csgm.qc.ca
MAILLETTE, Gilbert	Mathématique	mailletteg@csgm.qc.ca
MATTE, Dominique	Science	matted@csgm.qc.ca
PAULIN, Marie	Français, littérature	paulinm@csgm.qc.ca
PICARD, Martine	Arts plastiques	picardma@csgm.qc.ca
RICO, Béatrice	Mathématique	ricob@csgm.qc.ca
RENAUD, Jean	Monde contemporain, Éducation financière	renaudje@csgm.qc.ca
ROUSSEL, Julie	Français, littérature, Enseignement ressources	roussej@csgm.qc.ca
SARDI, Michel	Français, littérature	sardi.m@csgm.qc.ca
SAURIOL, Yves	Éducation physique	saurioly@csgm.qc.ca
SIMARD, Éloi	Mathématique	simard.e@csgm.qc.ca
TAGZIRA, Safia	Science	tagziria.s@csgm.qc.ca
TOVAR, Nicolas	Anglais, éthique et culture religieuse	tovar.n@csgm.qc.ca
À nommer	Espagnol temps partiel	

LISTE DES RESSOURCES

Allô prof	514.527.3726
Bibliothèque de Westmount	514.989.5300
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)	1.866.532.2822
Centre Dollard-Cormier Programme Jeunesse (dépendances)	514.982.1232
CSDM	514.596.6000
DPJ	514.896.3200
Interligne (Gai écoute)	514.866.0103
Ligne-ressource provinciale pour les victimes d'agression sexuelle	514.933.9007
Multi-écoute	514.737.3604
Poste de quartier 12 (SPVM)	514.280.0412
Service Info-Santé et Info-Social	811
STM	514.786.4636
Suicide-action	1.866.APPELLE
Tel-aide	514.935.1101
Tel-jeunes	1.800.263.2266
Urgence sociale	211

Le code de vie de l'École internationale de Montréal (secondaire) Des règles à l'image du PEI

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, il est de la responsabilité de l'élève de respecter le code de vie de l'école. Il l'aidera à développer ses compétences sociales et à devenir un citoyen responsable.

Le code de vie s'applique aux élèves à tout moment à l'école, lors des activités parascolaires et des sorties éducatives. **Lors de cours à distance, le code de vie s'applique également.** Tous les membres du personnel sont responsables de l'application du code de vie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école. **En cas de doute, les membres du personnel de l'école sont les seuls habilités à interpréter ces règles.**

L'éducation commence avant tout à la maison. Nous comptons sur la collaboration de l'élève et celle de ses parents afin de favoriser l'adhésion aux valeurs de notre école.

De plus, notre école affirme très clairement son caractère francophone. Elle tient à ce que l'ensemble des activités pédagogiques, culturelles et sportives soit un instrument servant à l'apprentissage et à la valorisation du français.

MA RÉUSSITE SCOLAIRE

Pour contribuer à me donner de bonnes conditions d'apprentissage.

<i>Règle</i>	Comportements attendus
Je m'engage à participer au PEI.	
<i>Qualités du profil de l'apprenant</i>	▪ Je suis présent et apte à l'apprentissage, tous les jours, à l'heure et à l'endroit prévus; ▪ J'apporte mon agenda et seulement le matériel requis pour mes activités scolaires; ▪ Je me mets à la tâche au moment demandé; ▪ Je dois présenter mes travaux scolaires selon les exigences ou les directives formulées par l'enseignant(e) ; ▪ Je m'engage à respecter la propriété intellectuelle (voir annexes); ▪ Je transmets à mes parents tout document qui leur est destiné ; ▪ Je fais signer par mes parents tout document qui requiert leur signature ; ▪ Je consulte mes courriels CSDM quotidiennement ; ▪ Je participe activement aux activités offertes ; ▪ J'apprends de mes erreurs ; ▪ Devant une difficulté, j'utilise les ressources mises à ma disposition (périodes de récupération, Entr'aïdants, enseignants ressource, intervenants, etc.); ▪ Je fais preuve de persévérance.
➤ Chercheur ➤ Audacieux ➤ Informé ➤ Communicatif ➤ Réfléchi	

BIEN-VIVRE ENSEMBLE

Pour faire partie d'une société en tant que citoyen responsable, capable d'exprimer ses émotions et ses opinions ;

Pour contribuer à un climat respectueux, coopératif et sécuritaire dans lequel je me sens bien.

<i>Règle</i>	Comportements attendus
Je m'engage au quotidien à être intègre et à adopter un comportement qui favorise le bien-vivre ensemble	
<i>Qualités du profil de l'apprenant</i>	▪ Je m'exprime avec politesse; ▪ Je règle mes conflits par une communication pacifique et je demande de l'aide au besoin (différents intervenants de l'école) ; ▪ Je suis à l'écoute de l'autre et je tiens compte de ses idées ; ▪ Je réfléchis avant d'agir puisque mes gestes ont un impact sur moi et sur les autres; ▪ Je respecte la vie privée des autres ainsi que leur intégrité physique et psychologique ; ▪ J'offre mon aide; ▪ J'écoute et je respecte les consignes de tous les adultes; ▪ Je me déplace calmement en utilisant un ton de voix adéquat selon le contexte ; ▪ Je respecte le caractère public des lieux; ▪ J'adopte une conduite sécuritaire ; ▪ Je porte les vêtements requis conformément à la politique vestimentaire de l'école (voir annexes).
➤ Réfléchi ➤ Sensé ➤ Communicatif ➤ Ouvert d'esprit ➤ Altruiste	

LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Pour que mes gestes aient un effet positif sur mon environnement et que j'apprenne la notion de collectivité et du bien partagé.

<i>Règle</i>	Comportements attendus
Je contribue à la qualité de mon environnement en favorisant un milieu agréable et accueillant.	
<i>Qualités du profil de l'apprenant</i>	▪ J'adopte des comportements écoresponsables (réutilisation, réduction, récupération et valorisation) qui sont en lien avec le PEI; ▪ Je garde en bon état le mobilier et les lieux dans lesquels je me trouve; ▪ Je prends soin de mon matériel, de celui des autres et de celui qui m'est prêté; ▪ Je respecte les règles du lieu dans lequel je me trouve (voir annexes).
➤ Altruiste ➤ Réfléchi ➤ Communicatif ➤ Sensé	

MA SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

Pour contribuer à mon propre sentiment de bien-être et à mon estime personnelle.

« Miser sur le développement du **bien-être psychologique de tous les élèves** pour leur bonne santé mentale, c'est **agir directement sur leur réussite** et favoriser une cohésion sociale tant à court qu'à moyen et long terme » (Consortium conjoint pancanadien pour des écoles en santé, 2013).

Règle	Comportements attendus
Je m'engage à reconnaître ma valeur, mes besoins et mes capacités.	
Qualités du profil de l'apprenant	▪ Je prends soin de moi (alimentation, sport, sommeil, hygiène, amitié, détente, etc.); ▪ Je vise à trouver un équilibre entre mes études, mes loisirs et mes moments de détente ; ▪ J'utilise des stratégies positives pour mieux gérer mon stress; ▪ J'apprends à reconnaître mes forces et je les valorise; ▪ J'apprends à me connaître et je développe une image positive de moi; ▪ J'apprends à reconnaître mes défis personnels, à les nommer et je suis ouvert à recevoir de l'aide ; ▪ Je me respecte dans mes relations amicales et amoureuses ; ▪ J'apprends à m'accepter et à être respecté des autres.
➤ Intègre ➤ Équilibré ➤ Informé ➤ Communicatif	

Tolérance zéro

À l'École internationale de Montréal (secondaire), nous pratiquons une politique de TOLÉRANCE ZÉRO en ce qui concerne la violence et l'intimidation, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations via les médias sociaux et lors de l'utilisation du transport collectif. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

INTIMIDATION	VIOLENCE
« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser » (L.I.P. Art 13, 1.1 O, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.).	« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique » (L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.).

Le plan de lutte de notre établissement est disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <http://ecole-internationale.csdm.qc.ca/>

Source : Politique à l'égard de la violence et du harcèlement de la CSDM

MESURES DE SOUTIEN ET MESURES DISCIPLINAIRES

L'application des mesures de soutien et disciplinaires s'effectuera à la suite de l'analyse du dossier de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements manifestés. **Les mesures ci-nommées ne sont pas présentées selon une gradation : la direction se réserve le droit de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.**

Mesures de soutien possibles	Mesures disciplinaires possibles
Entre autres : • Avertissement (verbal ou écrit) pour définir la limite • Réflexion écrite • Excuses verbales ou écrites • Soutien au développement des habiletés sociales • Modélisation des comportements attendus • Rappel de la règle avant la tenue d'une activité • Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève • Rencontre individuelle • Communication régulière entre l'école et la maison • Contrat particulier • Feuille de route • Rencontre de l'élève avec ses parents par la direction et/ou tout autre intervenant de l'école • Référence aux intervenants • Référence aux Entr'aïdants • Activités de renforcement • Mise en place d'un plan d'intervention • Référence à des services externes (organismes communautaires, CLSC, alternative suspension du YMCA, Répit-Conseil, agent sociocommunautaire du SPVM, etc.)	Entre autres : • Retrait de privilège • Reprise du temps perdu • Geste réparateur (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé) • Remboursement ou remplacement du matériel • Amende • Travaux communautaires • Déplacement limité • Accès limité aux espaces communs (ex. cafétéria) • Retenue • Saisie d'objets ou d'accessoires • Local de retrait • Suspension interne • Suspension externe • Intervention des patrouilleurs du SPVM ou du 911 • Expulsion de l'école

Mesures en cas de retards

À partir du 4^e retard, une retenue est prévue à l'école. À partir du 5^e retard, une rencontre avec les parents s'ajoute à la retenue. Si les retards persistent, des mesures personnalisées pouvant aller jusqu'à la suspension seront mises en place par la direction.

Oubli de matériel

À partir du 5^e oubli de matériel, une retenue est prévue à l'école. À partir du 5^e retard, une rencontre avec les parents s'ajoute à la retenue. Si les oublis persistent, des mesures personnalisées pouvant aller jusqu'à la suspension seront mises en place par la direction.

J'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à le respecter.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue vestimentaire de l'école est obligatoire, en tout temps, tant à l'intérieur que sur le terrain de l'école et pour toute activité sous la responsabilité de l'école. Aucune modification du vêtement et aucun accessoire jugé inapproprié ne seront acceptés. Cependant, la direction peut accorder une dérogation au code vestimentaire lors d'événements spéciaux si elle est autorisée à l'avance et dans la mesure où les consignes sont respectées. Les parents peuvent également se procurer certains vêtements reliés à l'uniforme à prix réduit auprès de l'école. Ils peuvent également prendre entente auprès de l'école quant aux coûts reliés à l'uniforme.

Vêtement requis

1.1 Les vêtements du haut doivent provenir exclusivement du fournisseur de l'école;

✚ Sont permis :

- Le polo à manches courtes ou longues, avec le collet visible
- La veste et le cardigan portés par-dessus le polo.

1.2 Les vêtements du bas doivent être unis noirs (sans motifs, lignes ou logos visibles), sans trous ou déchirures.

✚ Sont permis :

- Le pantalon (à l'exception des **leggings** et **jeggings**)
- Le bermuda et la jupe qui doivent couvrir la cuisse
- La jupe-culotte provenant du fournisseur CSDM

1.3 Les chaussures doivent être portées de façon adéquate et sécuritaire

✚ Sont permis :

- Les souliers fermés (les bottes d'hiver sont laissées dans le casier)
- Les chaussures de sport
- Les sandales attachées à la cheville

1.4 Les chapeaux, casquettes ou autres couvre-chefs sont laissés au casier.

TENUE SPORTIVE AU GYMNASÉ

1.4 Un changement de vêtement est requis pour le cours d'éducation physique

✚ Sont permis :

- Le t-shirt
- Le short sportif
- Le pantalon sportif
- Les chaussures de sport à semelles non marquantes

✚ Sont recommandés :

- La débarbouillette
- Le déodorant

INSÉRER LA PAGE ENVIRONNEMENT !

RETARDS ET ABSENCES

L'article 17 de la Loi sur l'instruction publique stipule « qu'il incombe aux parents de prendre tous les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse l'obligation de fréquenter l'école ».

ABSENCE

Toute absence à un cours doit être justifiée. Les parents doivent informer l'école de l'absence de leur enfant en communiquant avec le secrétariat au 514-596-7240. **Une absence sans motif ou injustifiée entraîne une conséquence. Dans le cas d'absences fréquentes ou de longue durée, la direction pourrait exiger un billet médical.**

Après son absence, l'élève doit se présenter au secrétariat afin de faire estampiller son agenda. L'élève est responsable de rattraper le travail fait et la matière enseignée afin de répondre aux exigences de ses enseignant(s) et du programme d'études ministériel et du programme international.

En cas d'absence motivée (validée par la direction) lors d'une situation d'évaluation, l'élève a la responsabilité de rencontrer son enseignant dès son retour à l'école afin que celui-ci détermine le moment et les conditions de passation, le cas échéant. Pour assurer la réussite, en cohérence avec le profil de l'apprenant de l'IB, l'assiduité est une condition essentielle. Aucune reprise d'évaluation en sera effectuée lors d'une absence non motivée à une évaluation; la note de zéro pourrait être attribuée.

Toute absence à une situation d'évaluation de la session officielle de l'école, de la CSDM et du Ministère de l'éducation devra être justifiée par un motif valable: billet médical, avis de décès, attestation de participation à une compétition officielle et convocation à la cour.

RETARD

En cas de retard, l'élève se présente au secrétariat avec son agenda. Des retards sans motifs ou injustifiés entraînent des sanctions selon la nature et la fréquence (avertissement, retenue, convocation des parents, convocation lors de journées pédagogiques, lettre à la maison, etc.).

DÉPART HÂTIF

L'élève qui doit quitter avant la fin d'un cours se présente au préalable au secrétariat pour faire valider son départ hâtif. Au moment du départ, l'élève doit obligatoirement quitter par le secrétariat. Il est fortement recommandé de prendre les rendez-vous médicaux ou autres après les heures de classe, lors des journées pédagogiques ou pendant les congés scolaires.

VOYAGE

L'absentéisme nuit aux études des élèves et va à l'encontre des politiques Ministère de l'éducation (voir l'article 2.1.12 de la politique d'admission et de transport des élèves de la CSDM). De plus, il est à noter que les évaluations ne sont pas reprises. Pour tout voyage, les parents doivent compléter le formulaire « Obligation de fréquentation scolaire ». Il est disponible au secrétariat de l'école et doit être remis au plus tard une semaine avant le départ.

OBJETS ÉLECTRONIQUES

L'école est un lieu de socialisation important et promeut les relations interpersonnelles saines. Ainsi, nous recommandons de laisser tout objet électronique en lieu sûr (ex. casier barré) ou à la maison. S'il y a usage à l'école d'objets électroniques, ceux-ci doivent être utilisés de façon éthique et responsable.

Le droit à la vie privée est protégé au Québec par les articles 3, 35 et 36 du Code civil du Québec.

Je suis un citoyen numérique responsable et ainsi :

- J'envoie des messages réfléchis et pertinents seulement aux personnes concernées par leur contenu;
- J'utilise les ressources informatiques et les médias sociaux de façon respectueuse, honnête et intègre;
- Je m'abstiens d'utiliser de fausses identités;
- Sachant que tout message est stocké dans le cyberspace, je réfléchis avant d'envoyer un courriel, un texto, etc.;
- J'obtiens préalablement l'autorisation des personnes concernées lors de la prise et de la diffusion de sons et d'images;
- Je suis vigilant quant aux informations que je donne et que je reçois particulièrement pour la protection des renseignements personnels;
- Je suis vigilant quant aux sites Web que je visite.

Comportements attendus:

En classe

 Je dois :

- déposer mon cellulaire et/ou ma montre intelligente dans le rangement prévu à cet effet;
- éteindre mes appareils électroniques en tout temps, sauf s'il y a autorisation d'un adulte à des fins pédagogiques;
- laisser mes écouteurs dans mon casier à moins d'une autorisation spéciale émise par un membre du personnel;

En tout temps

 Je dois :

- recharger mes appareils électroniques à l'extérieur de l'établissement.

À l'extérieur des heures de cours, j'utilise mes appareils électroniques en respectant le vivre ensemble. Je peux utiliser mes appareils technologiques, en mode silencieux ou avec les écouteurs, aux endroits permis. Pour la sécurité de tous, il n'est pas permis de se déplacer avec des écouteurs sur les oreilles dans l'école. L'école n'est pas responsable des objets électroniques volés, perdus ou endommagés.

DÉPLACEMENT ET MATÉRIEL

AGENDA :

L'agenda est un outil essentiel pour la gestion du travail. C'est un outil de communication entre l'élève, les parents et l'équipe-école. Il est nécessaire que l'élève en prenne soin, qu'il l'ait toujours avec lui à l'école et qu'il soit apporté à chaque jour à la maison. Ce n'est pas un cahier à dessin, ni un journal intime. Le parent ainsi que tous les membres de l'équipe-école peuvent y avoir accès en tout temps. De plus, il est important que les parents le feuilletent régulièrement pour se tenir au courant de la vie scolaire de leur enfant. Un agenda vide est l'indice d'un manquement à ces responsabilités scolaires. Si la direction juge que l'agenda n'est pas conforme à une utilisation scolaire adéquate, l'élève devra s'en procurer un autre au secrétariat à ses frais.

DÉPLACEMENTS :

Entrée des élèves

Les élèves empruntent la porte prévue à cet effet. En cas de retard, l'entrée principale doit être utilisée. Toutes les portes de l'école doivent demeurer fermées en tout temps. Il est interdit de faire entrer une personne qui n'est pas élève ou un membre du personnel de l'école.

Flânage

Les élèves ne doivent pas circuler sur les étages pendant les périodes de dîner à moins d'une autorisation spéciale inscrite dans l'agenda. Il est interdit de flâner dans l'école ou sur les terrains de l'école pendant les heures de cours.

MATÉRIEL

Casiers

Chaque élève dispose d'un casier dont il est responsable. Pendant toute l'année, l'élève doit utiliser uniquement le casier qui lui est assigné. Tout changement de casier doit être autorisé par la direction. Les objets de valeur doivent demeurer à la maison. **L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés.** Il est du devoir de l'élève de mettre ses effets personnels en sécurité et de cadenasser son casier en tout temps avec le cadenas fourni par l'école. En cas de bris ou perte, un nouveau cadenas sera remis à l'élève à ses frais. Les casiers demeurent la propriété de l'école : les autorités scolaires peuvent, en tout temps et sans préavis, fouiller le casier pour en vérifier le contenu et ce, en présence ou non de l'élève.

Sac

Le sac d'école doit demeurer en tout temps dans le casier de l'élève.

Affichage

La direction doit préalablement approuver toute publicité ou information destinée à être affichée dans l'école.

AIRES COMMUNES

Locaux particuliers

L'élève doit respecter les règles de conduite spécifiques à certains locaux, notamment le gymnase, les laboratoires, le café étudiant, la bibliothèque, la cafétéria, etc. Ces règles sont énoncées sur les affiches à l'entrée de ces différents lieux.

Récupération et activités du midi

Les périodes de 11h à 12h25 (1^{er} cycle) et de 12h25 à 13h45 (2^e cycle) sont réservées au dîner des élèves et des enseignants. Les périodes de 11h50 à 12h20 (1^{er} cycle) et de 13h15 à 13h45 (2^e cycle) sont réservées aux récupérations, aux reprises d'épreuves, aux activités étudiantes et parascolaires ainsi qu'aux rencontres avec un membre du personnel. En tout temps, l'élève convoqué par un adulte à cette période doit obligatoirement s'y présenter.

Horaire des services à l'élève

Horaire quotidien

Ouverture des portes à 7h55	
Secondaire 1, 2 et 3	Secondaire 4 et 5
P1 : 8h15-9h30	P1 : 8h15-9h30
Battement : 15 minutes	Battement : 15 minutes
P2 : 9h45-11h	P2 : 9h45-11h
Battement : 10 minutes	Battement : 10 minutes
P3 : Dîner 11h10-12h25	P3 : 11h10-12h25
Battement : 5 minutes	Battement : 5 minutes
P4 : 12h30-13h45	P4 : Dîner 12h30-13h45
Battement : 10 minutes	Battement : 10 minutes
P5 : 13h55-15h10	P5 : 13h55-15h10

Secrétariat : 7h45-11h30
12h30-15h45

Bibliothèque : 7h55-17h

Cafétéria : Déjeuner : 7h55-8h10
Collation : 9h30-9h40
1^{er} dîner : 11h-11h25
2^e dîner : 12h25-12h50

Le site « Ma cafétéria » (<https://macafeteria.csdm.qc.ca>) vous permet de déposer de l'argent en ligne dans le compte de votre enfant. Ainsi, l'élève présente sa carte étudiante à la caisse pour payer ses achats. L'argent déposé est disponible instantanément. Le site web vous permet également de consulter l'historique des achats de votre enfant.

Nourriture hors cafétéria

Sauf autorisation spéciale, tous les repas pris à l'intérieur de l'école doivent être consommés à la cafétéria ou au café étudiant.

Escaliers, corridors et toilettes

Il n'est pas permis de dîner, d'étudier ou de se rassembler dans les lieux réservés aux déplacements ou dans les toilettes. La bibliothèque, la cafétéria, le café étudiant et le laboratoire informatique sont prévus pour répondre aux besoins des élèves ci-nommés.

Usage d'une bouteille d'eau

L'usage d'une bouteille d'eau est permis toute l'année. Le récipient doit être conçu aux fins d'être réutilisable à long terme. Seule l'eau est permise en classe.

RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Plagiat et reproduction d'un travail

Tout élève qui plagie une œuvre en tout ou en partie protégée ou non par la Loi sur les droits d'auteurs (Internet, livres, revues, etc.) ou qui copie une solution d'examen ou le travail d'un autre élève se verra attribuer une note de « 0 » pour le travail ou l'évaluation. La même conséquence sera attribuée à l'élève qui donne les réponses d'une évaluation à un autre élève. Mes enseignants ont le devoir de vérifier l'authenticité de mes travaux. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la politique d'intégrité en milieu scolaire de l'EIM : <http://ecole-internationale.csdm.ca/files/Politique-d'int%C3%A9grit%C3%A9.pdf>

En tant qu'apprenant à l'**École internationale de Montréal**, école du monde de l'IB, je m'engage à :

- Adhérer aux principes d'intégrité et d'honnêteté;
- Vérifier que mes travaux sont conformes à la méthodologie prescrite dans le Guide de présentation des travaux écrits (citations, sources, références, etc.);
- Ne pas révéler le contenu d'un examen si ce n'est pas autorisé par mon enseignant;
- Valider la fiabilité des sites de l'internet et les utiliser comme outils pour l'apprentissage et non pour le plagiat.

Collusion (tricherie)

Pendant une évaluation, il est interdit de communiquer avec d'autres personnes, peu importe le moyen utilisé, de même que de posséder ou d'utiliser tout matériel non autorisé par l'enseignant. La tricherie entraînera automatiquement la note de 0.

Falsification

Toute falsification est interdite (signatures, autorisations, bulletins, motivations d'absence, etc.).

SÉCURITÉ :

Alarme d'incendie

Le système d'alarme-incendie doit être actionné seulement en cas d'urgence. Le déclenchement du système d'alarme-incendie sans raison valable pourrait entraîner des conséquences tel le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable et l'acquittement des frais encourus pour une fausse alarme.

Évacuation d'urgence ou confinement

Lors d'une évacuation d'urgence ou d'un confinement, d'un exercice d'évacuation ou de confinement, l'élève doit suivre les directives prévues.

Utilisation de l'ascenseur

L'utilisation de l'ascenseur est réservée au personnel de l'école. Seuls les élèves autorisés par le secrétariat peuvent utiliser l'ascenseur. Un seul élève, si nécessaire, peut accompagner un élève autorisé à utiliser l'ascenseur. Les élèves ne sont pas autorisés à déplacer le chariot informatique dans l'ascenseur sauf s'il y a une entente avec la direction.

Vol

Il est interdit de s'approprier et/ou d'utiliser le bien ou l'identité d'autrui de quelque façon que ce soit sans l'autorisation du propriétaire.

Vandalisme

Il est interdit d'abîmer ou de détruire volontairement le matériel, l'équipement et les locaux.

Matériel dangereux et armes

Il est interdit de posséder ou de vendre tout matériel ou équipement susceptible d'être une menace pour la santé et la sécurité des personnes. Les armes ou objets qui peuvent blesser sont proscrits. Toute imitation d'armes ou d'objets menaçants est également interdite.

PRÉVENTION DES DÉPENDANCES

- Il est interdit de posséder, de fumer ou de vapoter, de distribuer ou de vendre des produits du tabac à l'intérieur de l'école ou sur le terrain de l'école conformément à la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* et lors d'activités scolaires.
- Il est interdit de posséder, de consommer, de distribuer ou de vendre de la drogue ou de l'alcool sur les terrains, dans les locaux ou dans le bâtiment de l'établissement scolaire et lors des activités scolaires.
- Il est interdit de posséder ou de consommer tout aliment qui contient de la drogue sur les terrains, dans les locaux ou dans le bâtiment de l'établissement scolaire et lors d'activités scolaires.
- Il est interdit de posséder tout accessoire lié à une drogue sur les terrains, dans les locaux ou dans le bâtiment de l'établissement scolaire et lors d'activités scolaires.
- Il est interdit de se trouver sur les terrains, dans les locaux ou le bâtiment de l'établissement scolaire et lors d'activité scolaire sous l'effet de drogue ou d'alcool.

Règles relatives à la promotion

La note de passage nécessaire à la réussite des cours dispensés pour le secondaire est de 60%. Une note inférieure constitue un échec. Les élèves du premier cycle du secondaire doivent réussir le bilan de fin de cycle administré à la fin de la deuxième année du premier cycle. Il en va de même pour les élèves du deuxième cycle du secondaire, qui doivent réussir le bilan administré dans chaque matière et ce, à la fin de chacune des années.

Première secondaire

Dans l'éventualité où un élève aurait une note inférieure à 60% au sommaire en français ou en mathématique, un cours d'été offert par la CSDM sera proposé. Ces cours ont pour objectif d'aider les élèves à mieux réussir leur bilan de fin de premier cycle.

Deuxième secondaire

Dans l'éventualité où un élève aurait une note inférieure à 60% au sommaire en français ou en mathématique, un cours d'été offert par la CSDM sera exigé pour pouvoir poursuivre sa scolarité à l'EIM. L'élève peut suivre un cours d'été uniquement selon l'horaire proposé par la CSDM.

L'élève doit s'orienter vers un autre établissement s'il a :

- Échouer en français et en mathématique au sommaire;
- Échoué dans au moins quatre disciplines enseignées;
- **Échoué le cours d'été exigé.**

Troisième secondaire

Dans l'éventualité où un élève aurait une note inférieure à 60% au sommaire en français ou en mathématique, des cours d'été offerts par la CSDM seront exigés. L'élève peut suivre plus d'un cours selon l'horaire proposé par la CSDM. Si le cours d'espagnol est échoué, l'élève pourra s'engager dans une démarche d'étude autonome et se soumettre à un examen de reprise à la fin de la quatrième secondaire.

L'élève doit s'orienter vers un autre établissement s'il a :

- Échouer en français et en mathématique au sommaire;
- Échoué dans au moins quatre disciplines enseignées;
- Échoué le ou les cours d'été exigé(s).

Quatrième secondaire

Dans l'éventualité où un élève aurait une note inférieure à 60% au sommaire en français, en mathématique, en histoire, ou en science et technologie, science et technologie de l'environnement, un cours d'été offert par la CSDM sera proposé. Ces cours doivent être réussis pour permettre l'obtention du DES (diplôme d'étude secondaire). Pendant la période estivale, l'élève peut passer plus d'un examen de reprise, mais il ne peut suivre qu'un seul cours selon l'horaire proposé par la CSDM.

L'élève doit s'orienter vers un autre établissement s'il a :

- Échouer en français et en mathématique au sommaire;
- Échoué dans au moins quatre disciplines enseignées;
- Échoué le cours d'été exigé;
- Échoué le ou les examens de reprise.

ATTESTATION ET DIPLÔMES

Les gradués de l'ÉIM qui répondent aux exigences reçoivent les diplômes et certificat suivants :

Diplôme d'étude secondaire (DES) remis par le Ministère de l'éducation

Cumuler 54 unités de 4^e et 5^e secondaire, dont 20 reconnues en 5^e sec.

Réussir les cours à sanction suivants :

- *Français langue d'enseignement de la 5^e sec* : 132-506 (**6 unités**);
- *Anglais langue seconde programme enrichi 5^e sec*: 136-506 (**6 unités**);
- *Mathématiques SN 4^e secondaire* 065-406 (**6 unités**) ou autre cours de mathématique de de 4^e ou de 5^e sec;
- *Sciences et technologie 4^e secondaire* : 055-444 (**4 unités**);
- *Histoire-éducation à la citoyenneté 4^e secondaire* : 087-404 (**4 unités**);
- *Éthique et culture religieuse 5^e secondaire* : 069-502 (**2 unités**) ou *Éducation physique et à la santé 5^e secondaire*: 043-502 (**2 unités**)
- *Arts plastiques 4^e secondaire*: 168-404 (**2 unités**)

Le programme de formation est disponible sur le site Internet du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur à l'adresse

suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeq/secondaire/>

Attestation du programme d'éducation internationale remise par le BI*

Les élèves reçoivent, à la fin des 5 années du PÉI une attestation de l'IB. Pour recevoir l'attestation du PÉI, l'élève doit:

- Réussir son service action;
- Réussir son projet personnel;

Diplôme d'études secondaires international (DÉSI) remis par la SÉBIQ*

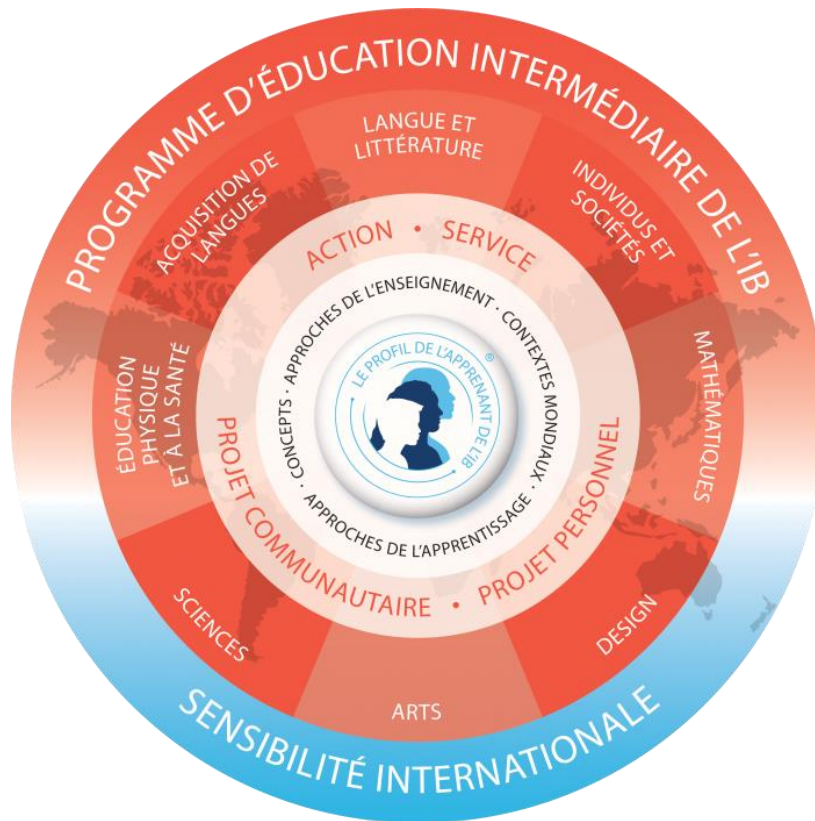
- Obtenir son diplôme d'étude secondaire (DES);
- Réussir le cours de français enrichi 5^e secondaire (130-502);
- Réussir le cours d'anglais enrichi 5^e secondaire (136-506);
- Réussir un cours d'espagnol (141-404 ou 141-554);
- Réussir un cours de mathématique de 5^e secondaire (ex. math.SN 065-506);
- Réussir un cours de sciences de 5^e secondaire;
- Réussir le cours Monde contemporain (092-504);
- Réussir son projet personnel (117-544);
- Réussir son service action;

**BI : Baccalauréat international*

**SÉBIQ : Société des écoles du monde du BI du Québec et de la francophonie*

PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERMÉDIAIRE

L'ÉLÈVE EST AU COEUR DU PROGRAMME DES ÉCOLES DU MONDE DE L'IB



D'abord, au centre de toute la démarche éducative, un individu - l'apprenant - qui participe activement dans la recherche et la construction de son savoir (**CONCEPTS, APPROCHES DE L'APPRENTISSAGE**). Cette approche constructiviste est orchestrée par ses enseignants (**APPROCHES DE L'ENSEIGNEMENT**). Avec **LE SERVICE**, l'élève développe des qualités d'ouverture d'esprit, d'altruisme et une sensibilisation aux besoins de la communauté. Ce dernier vit des situations (contextualisées) dans une société et un environnement élargi où il se développe et prend conscience du monde qui l'entoure (**IDENTITÉS ET RELATIONS, MONDIALISATION ET DURABILITÉ, ÉQUITÉ ET DÉVELOPPEMENT**) et de l'influence de la pensée humaine sur le monde (**EXPRESSION PERSONNELLE ET CULTURELLE, ORIENTATION DANS L'ESPACE ET LE TEMPS, INNOVATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**). Finalement, les groupes matières forment un tout, l'environnement scolaire, où les divers sujets tendent à s'unir pour atteindre l'**objectif final** : développer chez l'apprenant de l'IB **LA SENSIBILITÉ INTERNATIONALE**.

Le programme de l'IB à L'ÉIM

L'École internationale de Montréal secondaire est une école du monde de l'IB qui offre le Programme d'éducation intermédiaire (PEI), en vigueur depuis 1994. Ce programme d'études de cinq années s'adresse à des élèves âgés de 11 à 16 ans.

En quoi consistent les programmes éducatifs de l'IB?

La mission

Les principes ou concepts fondamentaux du PÉI sont communs aux trois programmes et énoncés dans la **déclaration de mission de l'IB** :

« Le Baccalauréat International (IB) a pour but de développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, dans un esprit d'entente mutuelle et de respect interculturel.

À cette fin, l'IB collabore avec des établissements scolaires, des gouvernements et des organisations internationales pour mettre au point des programmes d'éducation internationale stimulants et des méthodes d'évaluation rigoureuses.

Ces programmes encouragent les élèves de tout pays à apprendre activement tout au long de leur vie, à être empreints de compassion, et à comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai ».

Le profil de l'apprenant

Tous les programmes de l'IB ont pour but de former des personnes sensibles à la réalité internationale, conscientes des liens qui unissent entre eux les humains, soucieuses de la responsabilité de chacun envers la planète et désireuses de contribuer à l'édification d'un monde meilleur et plus paisible. En tant qu'apprenants de l'IB, nous nous efforçons d'être : **chercheurs, informés, sensés, communicatifs, intègres, ouverts d'esprit, altruistes, audacieux, équilibrés et réfléchis.**

Approches de l'enseignement :

L'enseignement au PEI est conceptuel et basé sur le cycle de recherche. Afin de travailler les concepts ainsi que le profil de l'apprenant, l'IB a mis en place les outils suivants :

- Les huit **groupes-matières** : *langue et littérature; acquisition de langue; individus et sociétés; sciences; mathématiques; design; art; éducation physique et à la santé.*
- Les **contextes mondiaux** : **Identités et relations; Mondialisation et durabilité; Équité et développement; Expression personnelle et culturelle; Orientation dans l'espace et le temps, Innovation scientifique et technique.** Les liens entre l'enseignement et les contextes mondiaux incitent les élèves du 21^e siècle à s'interroger sur les problèmes qui les concernent et sur la façon dont les êtres humains pourront les résoudre. L'enseignement contextualisé permet à l'élève de :
 - ❖ S'épanouir par des contacts avec le milieu et constater qu'il a une capacité de changer le cours des choses (**Identités et relations**);
 - ❖ Se préoccuper des grands projets mobilisateurs de notre époque et adopter des attitudes adéquates (**Équité et développement, Mondialisation et durabilité**);
 - ❖ Étudier les histoires personnelles, les tournants de l'histoire, les découvertes, les explorations et les migrations de l'humanité (**Orientation dans l'espace et le temps**);
 - ❖ Profiter de toutes les occasions pour stimuler sa créativité, son ingéniosité en vue d'apporter des solutions concrètes à ces problèmes (**Expression personnelle et culturelle, Innovation scientifique et technique**).
- **Approches de l'apprentissage**
Les approches de l'apprentissage permettent aux apprenants d'acquérir un sens critique et de travailler de façon autonome.

- Le **Service-action (engagement communautaire)**

Les élèves doivent réussir leurs actions par le service pour obtenir l'attestation du PÉI et le diplôme d'études secondaires internationales (DÉSI) remis par la SÉBIQ.

Politique linguistique

L'École internationale de Montréal respecte la philosophie et les principes des programmes de l'IB et considère que la communication est une qualité importante dans le développement des apprenants. Ainsi, notre école se positionne quant à l'acquisition et la maîtrise du français comme langue d'enseignement en plus d'une deuxième langue, l'anglais et d'une langue tierce, l'espagnol. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet de l'école : <http://ecole-internationale.csdm.ca/files/Politique-linguistique.pdf>

Politique d'évaluation de l'IB

Les élèves de première secondaire reçoivent un guide détaillé sur les fondements du PÉI, le Vade-mecum. Ils y trouveront toute l'information concernant l'évaluation selon les critères du programme d'éducation intermédiaire de l'IB (PÉI). Ils devront conserver leur cahier IB durant les cinq années du PÉI.

Section « Service action »

Engagement communautaire

L'engagement communautaire est une action d'aide envers la collectivité, ou pour un de ses membres, qui nécessite l'implication personnelle de l'élève pour chaque année du secondaire dans un organisme à but non lucratif.

Cet engagement signifie de :

- FAIRE un geste gratuit avec dévouement et conviction;
- CONTRIBUER au mieux-être des personnes à qui il est destiné (enfants, personnes âgées);
- ACCOMPLIR et RÉALISER une action dans le cadre du projet personnel en 4^e ou 5^e secondaire;
- RÉPONDRE à des besoins qui ne seraient pas comblés autrement;
- FAVORISER, selon le degré de maturité, une gradation de l'engagement (responsabilités, initiatives...);
- ENCOURAGER l'élève à accomplir, au cours du PÉI, ses actions communautaires dans un rayon plus large école, quartier, région et même dans un autre pays;
- FAVORISER les valeurs et le développement du profil de l'apprenant.

Le qualificatif « **communautaire** » fait référence aux différents groupes dans lesquels l'élève évolue : l'école, le quartier, la communauté, la ville, le pays, le monde.

Le terme « **implication personnelle** » veut dire que l'élève doit être **actif** dans sa démarche et faire preuve de sens de l'organisation et de l'initiative.

Réflexion : Tu es conscient(e) de certaines réalités dans la collectivité que tu aimerais changer, améliorer et/ou appuyer, alors demande-toi : « **Comment puis-je contribuer à apporter un changement ?** » Fais-toi confiance, propose tes idées, tu as le pouvoir de changer les choses! Pour vivre un projet de bénévolat harmonieux, tu dois t'impliquer selon tes intérêts, ton talent, tes passions, tes motivations et ton expérience!

Objectifs à atteindre selon les niveaux

OBJECTIFS	NIVEAUX
Prendre davantage conscience de vos points forts et de vos défis.	1 ^{re} secondaire
Relever des défis qui vous amènent à développer des nouvelles compétences.	2 ^e secondaire
Faire preuve de persévérance dans les actions entreprises.	3 ^e secondaire
Travailler en collaboration avec les autres.	3 ^e secondaire
Développer votre sensibilité internationale à travers l'engagement mondial, le multilinguisme et la compréhension interculturelle.	4 ^e secondaire
Discuter d'activités initiées par des élèves, les évaluer, les planifier. **Note : s'applique si tu fais partie d'un comité.	4 ^e et 5 ^e secondaire
Prendre en considération la portée éthique de vos actes.	5 ^e secondaire

La démarche du « SERVICE ACTION »

Période d'inscription et recherche de projets : Du 29 août au 28 octobre 2022. C'est à l'élève de faire sa propre recherche sur le web, sur la plateforme www.simplyk.io et/ou dans son quartier et son entourage, avec l'aide de ses parents, au besoin.

« Service action » pendant l'été : Pour s'avancer, les élèves de secondaire 2-3-4 ont la possibilité de faire leur projet de service action à l'été qui précède l'année scolaire. **Ces projets d'été doivent être approuvés par la responsable du « Service action »**, avant la fin des classes.

Salon du bénévolat : Le Salon du bénévolat (date à confirmer) se tiendra à l'EIM ce qui permettra aux élèves de rencontrer plusieurs organismes.

Nombre d'heures minimum requis :

L'élève doit s'inscrire de préférence à un projet long terme d'au moins 10 heures, soit à l'école ou dans un organisme sans but lucratif (OSBL) reconnu. L'élève doit également s'assurer que le projet qu'il choisit offre une durée suffisante pour répondre aux objectifs fixés dans ses évaluations et son autoévaluation de fin d'année. Il importe de spécifier que la qualité de l'engagement de l'élève est plus importante que le nombre d'heures réalisé.

Remise des documents de l'élève : Tous les documents à remettre sont disponibles sur la plateforme « TEAMS ». L'élève a la responsabilité d'imprimer ces différents documents et de les remettre soit au secrétariat ou au local du « Service action » en respectant les échéances. L'élève doit remplir un contrat par organisme.

Choix des projets: Nous recommandons fortement aux élèves inscrits à un cours parascolaire, le soir ou le week-end (sec. 2 à sec. 5), de réaliser leur projet d'engagement communautaire à l'intérieur de ses activités, ou même, durant l'été qui précède l'année scolaire. Par exemple : un élève qui participe déjà à des cours de judo, de natation, d'échecs, de musique, etc., pourrait offrir ses services en tant que bénévole, à son entraîneur et/ou au responsable de l'organisme de sports et loisirs. Il est recommandé aux élèves de 4^e et 5^e secondaire de choisir un organisme ou une activité de bénévolat en lien avec son sujet de Projet Personnel pour ainsi alléger sa tâche. Dès la rentrée scolaire, l'élève peut choisir de s'engager dans un comité de l'EIM tels que le conseil étudiant, l'équipe technique, la réparation des manuels, la bibliothèque, les événements spéciaux, le Magasin du Monde, comité vert, etc.). De plus, plusieurs offres seront disponibles tout au long de l'année au local du « Service action » ou sur la page Facebook (Service action EIM).

Il est à noter qu'aucun élève n'est autorisé à changer ou à abandonner son projet d'engagement communautaire sans en aviser la responsable du « Service action » et qu'aucun projet d'engagement communautaire n'est autorisé en entreprise privée (ex. école de danse privée, clinique de dentiste, magasins à rayons, dépanneurs, etc.).

Exigences minimales pour 2022-2023 :

1^{re} et 2^e sec. : minimum de 10 heures avec un maximum de deux projets différents.

3^e, 4^e et 5^e sec. : minimum de 10 heures dans un seul projet

Échéancier du « Service action »

- ❖ **AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2022 :**
Remise du CONTRAT/ÉVALUATION d'été 2020 pour tous ceux qui ont posé des actions et réalisé des engagements à l'été 2020.
- ❖ **AVANT LE 18 OCTOBRE 2022 :**
Remise du choix d'organisme(s) communautaire(s)
- ❖ **AVANT LE 17 JANVIER 2023 :**
Remise du suivi de mi-année (auto-évaluation de l'élève)
- ❖ **AVANT LE 24 AVRIL 2023 (5^e secondaire) :**
Remise de l'autoévaluation de fin d'année, du contrat/évaluations et de la grille d'atteinte des objectifs IB.
- ❖ **AVANT LE 29 MAI 2023 (1^{ère} à 4^e secondaire) :**
Remise de l'autoévaluation de fin d'année, du contrat/évaluations et de la grille d'atteinte des objectifs IB.

Tout document non remis à échéance ou incomplet sera considéré comme un projet de bénévolat non fait.